



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/367
3 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS

Quarante-quatrième session
Point 12 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 3 juillet 1989, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au communiqué de presse du Ministère des relations extérieures de la République d'El Salvador relatif aux événements survenus récemment en Chine, que M. Guillermo Melendez, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'ONU, vous a transmis dans une lettre datée du 14 juin, dont le texte a été distribué, à sa demande, comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 12 de la liste préliminaire (A/44/325). Je déplore les commentaires dénués de tout fondement contenus dans le communiqué de presse du Ministère des relations extérieures d'El Salvador au sujet d'une affaire exclusivement chinoise, ainsi que l'attaque injustifiée visant le Gouvernement chinois. Pour préciser les faits et mettre les choses au clair, voici un bref exposé de ce qui s'est produit lors du récent incident de Beijing.

Les 3 et 4 juin derniers, une grave rébellion contre-révolutionnaire a eu lieu à Beijing. Un petit nombre de manifestants ont incité certaines personnes désorientées à se joindre à eux pour attaquer, frapper, enlever et tuer brutalement les officiers et les soldats de l'armée populaire de libération, les policiers en armes et les responsables de la sécurité publique qui avaient reçu l'ordre de faire appliquer la loi martiale. Ils ont brûlé des véhicules militaires, capturé des armes et des munitions, pris d'assaut les locaux du parti et du Gouvernement, pillé des magasins, bloqué des routes et mis le feu à des bâtiments. Au cours de cette rébellion, quelque 1 280 véhicules de l'armée et de la police, autobus et trolleybus ont été endommagés par le feu ou par la violence, un stock d'armes à feu et de munitions ont été dérobés et plus de 6 000 soldats, policiers armés et membres des forces de l'ordre chargés de faire appliquer la loi martiale ont été blessés, et plusieurs dizaines d'entre eux ont été tués. L'objectif de cette

* A/44/50/Rev.1.

rébellion était de renverser le Gouvernement, de détruire le système socialiste et de faire tomber la République populaire. En recourant aveuglément à la violence pour saper l'ordre public et la stabilité sociale, menacer la vie et les biens de la population et compromettre la sécurité de l'Etat, ces individus ont commis des crimes graves. Afin de défendre la Constitution, d'épurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre dans le pays et de protéger la population, les troupes chargées de faire appliquer la loi martiale n'avaient d'autre choix que de prendre des mesures drastiques pour mater la rébellion. Ceci était tout à fait justifié et nécessaire. Il ne s'agit pas de répression contre un mouvement en faveur de la démocratie ou de violation des droits de l'homme, comme l'affirme le communiqué de presse du Ministère salvadorien des relations extérieures.

La répression de la rébellion et le châtement selon la loi de la poignée de criminels responsables relèvent de la politique intérieure chinoise et aucun pays étranger ni aucune organisation internationale n'a le droit de s'y ingérer. La rébellion a été réprimée et l'ordre public est rétabli. Le peuple tout entier oeuvrera résolument à la reconstruction socialiste sous la conduite du Gouvernement chinois qui continuera d'appliquer sa politique de réforme et d'ouverture vers le monde extérieur. Il serait malaisé et vain d'essayer de faire pression sur le Gouvernement chinois.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 12 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent par intérim de
la République populaire de Chine auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) DING Yuanhong
